

N° 2017
09
septembre



SACS JAUNES
01, 15 et 29
septembre
Semaine impaire

Sacs à retirer
en mairie ou
au bureau de Poste

Retrouvez toutes ces
informations sur le site
internet de la commune :
www.saintlegerprestroyes.fr

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :
lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78
mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi
de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

Infos de la municipalité

Dimanche 10 septembre de 9h à 18h : salle Jean Phocion l'association Shop'n Troc organise son vide-dressing

En raison de travaux de rénovation de la salle Jean Phocion prévus du 11 septembre au 14 octobre, les activités auront lieu soit dans la salle annexe (energy kick, musique, judo), soit à l'extérieur (la Gymnastique volontaire ira à **St Pouange**)

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : St Léger/St Pouange

- **GYMNASTIQUE TRADITIONNELLE et STEP :** Lundi de 19h à 20h : reprise le **lundi 11 septembre** (salle polyvalente de **SAINT POUANGE** pendant les travaux de la salle de St Léger)
- **GYM DOUCE :** Jeudi de 18h à 19h : reprise le **14 septembre** (salle polyvalente St Pouange)
- **ZUMBA** Jeudi de 19h15 à 20h15 : reprise le **14 septembre** (salle polyvalente St Pouange)
Renseignements :
Marie-Claude MERAT 09.75.84.21.01,
Emmanuelle LEROUX 06.42.27.89.48,
Agnès PETITJEAN 03.25.49.61.08 (à partir de 18h)

AVENIR JUDO : salle annexe (pendant les travaux de la salle Jean Phocion), **tous les mercredis**

- De 17h30 à 18h30 pour les enfants nés de 2010 à 2013
 - De 18h30 à 19h30 pour les enfants nés en 2009 et avant
 - 2 séances d'essai gratuites
 - **reprise le mercredi 13 septembre**
- Renseignements : Emmanuelle LEROUX au 06.42.27.89.48

OBLIGATIONS DES RIVERAINS PAR RAPPORT A LA VOIRIE PUBLIQUE

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET ASPECT DE NOTRE DOMAINE PUBLIC

Suite aux nouvelles réglementations sur les produits phytosanitaires, nous nous permettons de rappeler aux propriétaires ou locataires riverains d'une voie publique de remplir leurs obligations en assurant l'entretien des trottoirs (tonte, désherbage).

PLANTATIONS

Les arbres, arbustes et arbrisseaux des plus de 2 mètres doivent être plantés en observant un retrait de 2 mètres par rapport à l'alignement.

ELAGAGE

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur les voies publiques doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies aux frais des propriétaires. L'élagage étant obligatoire et imprescriptible, le propriétaire riverain qui ne l'exécute pas, peut être mis en demeure par lettre recommandée avec avis de réception du Maire. S'il persiste, la commune effectue l'élagage aux frais du contrevenant

ENTRETIEN DES PROPRIETES EN ZONE BATIE

Les propriétaires ont l'obligation d'assurer l'entretien des propriétés (vergers, terrains) à l'intérieur des zones bâties

ALLIANCE DE ST LEGER : tous les mardis, de 14h à 18h, salle annexe : reprise le **05 septembre**

AVENIR MUSIQUE : tous les mardis de 20heures à 21heures : reprise le **12 septembre** dans la salle annexe.
Renseignements : Denis VINOT
03.25.41.71.58

AVENIR ENERGY KICK

Reprise dès le 4 septembre
(Salle annexe puis salle polyvalente)

Kick boxing kids

(pour enfants de 6 à 12 ans)

Lundi : 17h15-17h50, Mercredi : 14h15h, Jeudi : 17h30-18h30

Kick'n fit (cardio, mouvements fonctionnels sur de la musique rythmée ou en ateliers, sans opposition) : Jeudi : 20h30 – 21h

Kick Boxing adultes (+12 ans apprentissage et perfectionnement)
Lundi : 20h30-22h

Mercredi : 20h30 – 22h

Jeudi : 19h00 – 20h30

Free Fight Fitness

(adversaire : sac de frappe)

Mardi : 18h30 – 19h30

Contacts : Ludivine 07.82.97.43.68.

Facebook : Avenir Energy Kick

@ : avenirenergykick@gmail.com

OUVERTURE DE LA CHASSE

dimanche 17 septembre.

La société de chasse souhaite une bonne courtoisie entre chasseurs et promeneurs. Il est demandé aux promeneurs d'emprunter uniquement les chemins en période de chasse. Les jours de chasse sont : **tous les dimanches du 17 septembre au 28 janvier ainsi que les jeudis 21, 28 septembre, 05 et 12 octobre.**

FACTURE D'EAU

Elles sont à régler à la **Trésorerie de Troyes municipale**, 143 Avenue Pierre Brossolette, BP70279 10026 TROYES CEDEX (avant le 31/08/17)
Ouverture : lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h – mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00.